

Compte-rendu de la réunion de la CPH du 19 juin 2020

Présences:

Dr Jean-Claude Schmit, président de la CPH, M. Raoul Zimmer - Ministère de la Santé (MS)
M. Thomas Dominique, Dr Gérard Holbach - Ministère de la Sécurité sociale (MSS)
M. Serge Hoffmann – Ministère des Finances
M. José Balanzategui - Caisse Nationale de Santé (CNS)
M. Carlos Pereira – Caisse Nationale de Santé (CNS)
Prof. Dr. H-J Schubert, Dr Claude Schummer, M. Jean-Paul Freichel, Dr Hansjörg Reimer - Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)
M. Romain Poos - Conseil supérieur de certaines professions de santé (CSCPS)
Dr Alain Schmit - Association des Médecins et médecins-dentistes (AMMD)
M. Laurent Zanotelli, commissaire aux hôpitaux
Mme Claire Angelsberg (secrétariat)

Excusés:

Dr Anick Conzemius, M. Oliver Koch

Salle de réunion de la Division de la Sécurité alimentaire, 7a rue Thomas Edison, Strassen

Ordre du jour

1. Approbation du rapport de la réunion du 07.02.2020 (annexe 1)
2. Projet CHdN pour le Service national de néphrologie: présentation de l'avis de la Direction de la Santé
3. Projets d'avis à aviser: demande CHEM pour appareil CT-Scan (annexe 3)
4. Demande de prise en charge des frais (CHL, HRS, CHEM, CHdN) relatifs aux quatre équipements IRM autorisés en 2018 (annexes 4)
5. Divers

1. Approbation du rapport de la réunion du 07.02.2020

Le projet de rapport de la réunion du 07.02.2020 est adopté.

2. Projet CHdN pour le Service national de néphrologie: présentation de l'avis de la Direction de la Santé (en présence de Dr Florence Romano, Direction de la Santé)

Présentation jointe en annexe

Selon la représentante de la Direction de la Santé, le projet proposé par le CHdN correspond au cadre attendu pour le service national de néphrologie. La proposition de structuration associant le principe du service national et d'un réseau de compétences paraît intéressante dans le contexte hospitalier luxembourgeois. Certains points, notamment ceux relatifs au positionnement du comité scientifique et à l'identification des ressources déjà existantes devraient cependant être rediscutés. Les objectifs très nombreux devraient par ailleurs être regroupés et priorisés. Il ne semble pas avoir eu d'identification des moyens déjà en place ni d'analyse structurée stratégique pour le positionnement du service. La question primordiale en suspens reste la capacité d'adhésion à ce projet des professionnels des quatre centres hospitaliers et la capacité de mise en commun de leurs expertises dans les différents domaines pour le bénéfice national.

Le président de la CPH confirme que le projet manque de priorités. Bien que le CHdN ait mentionné les priorités lors de la présentation orale du projet, cela ne se retrouve pas dans le projet écrit. Il souligne par ailleurs que le courrier de la société de néphrologie qui marque son désaccord avec le projet est problématique puisqu'un projet tel que celui du service national de néphrologie n'est pas viable sans l'adhésion de la société de néphrologie. Bien que les quatre établissements hospitaliers adhèrent à ce projet, une adhésion des médecins est également indispensable.

Le représentant de l'AMMD rejoint l'avis de la DISA et partage l'opinion qu'un accord avec la société de néphrologie doit être trouvé afin que le projet puisse aboutir. Il salue l'idée du projet de combiner le service national avec la logique de réseau. Afin de débloquer la situation avec la société de néphrologie, il propose que le président de la CPH prenne contact avec la société afin d'initier une discussion.

La président de la CPH propose de convier la société à une réunion ensemble avec le coordinateur du projet pour trouver une solution. Il propose par ailleurs que le comité scientifique soit institué rapidement afin que celui-ci puisse définir les priorités du projet. Il suggère que la présence d'experts étrangers dans le comité scientifique pourrait également constituer une valeur ajoutée.

Conclusion : le président de la CPH organisera une réunion avec la société de néphrologie. Les conclusions de cette rencontre seront adressées lors d'une prochaine réunion de la CPH.

3. Projets d'avis à aviser: demande CHEM pour appareil CT-Scan

Afin de garantir que les patients obèses puissent être pris en charge au CHEM et n'aient pas nécessairement besoin d'être transférés vers l'étranger, un représentant du MSS propose de modifier la formulation de la manière suivante : « L'appareil proposé par le CHEM présente une ouverture gantry à 82 cm et prend en

charge des patients jusqu'à 327 kg ». Il tient cependant à souligner que cette formulation n'est plus en ligne avec le critère selon lequel le nouveau CT-Scan que le CHEM souhaite acquérir soit exclusivement dédié aux urgences.

Le représentant du CHEM se dit d'accord de prendre en charge des patients.

Un représentant de la FHL soutient également cette proposition, mais note toutefois que d'autres centres hospitaliers sont également en mesure de prendre en charge des patients bariatriques.

Un représentant du MSS estime que l'idéal serait de définir un CT-Scanner dédié à tous les patients bariatriques devant être pris en charge sur le territoire luxembourgeois et d'établir des critères fixes selon lesquels des patients seraient transférés vers l'étranger.

Le représentant du ministère de la Santé propose d'inclure des précisions quant à la prise en charge des frais dans le projet d'avis.

Conclusion : La CPH donne un avis favorable au projet d'avis sous rubrique moyennant les observations des représentants du MSS, de la CNS et du MISA. Le président de la CPH note qu'une communication devra être faite aux médecins concernant la prise en charge des patients bariatriques au CHEM.

4. Demande de prise en charge des frais (CHL, HRS, CHEM, CHdN) relatifs aux quatre équipements IRM autorisés en 2018

Le représentant du CSPS note qu'il serait opportun d'établir un tableau comparatif des frais encourus par les quatre établissements hospitaliers. En effet, il note avoir relevé de grandes différences de prix entre les dossiers des quatre établissements hospitaliers (prix d'acquisition de l'appareil, contrats d'entretien etc.). et estime qu'une analyse devrait être menée de manière plus approfondie.

Un représentant du MSS rappelle que les quatre équipements ont déjà été acquis et qu'il avait été convenu que les dossiers seraient uniquement transmis à la CPH pour des raisons procédurales, mais ne feraient plus l'objet de discussions.

Le représentant du ministère des Finances concède que ce point n'a plus lieu d'être discuté en détail au sein de la CPH puisque l'avis favorable de la CPH pour l'acquisition de ces quatre équipements a déjà été émis en 2018.

Un représentant de la CNS estime cependant qu'il serait intéressant d'analyser si la mise en de quatre équipements IRM supplémentaires a réduit les délais d'attente des patients.

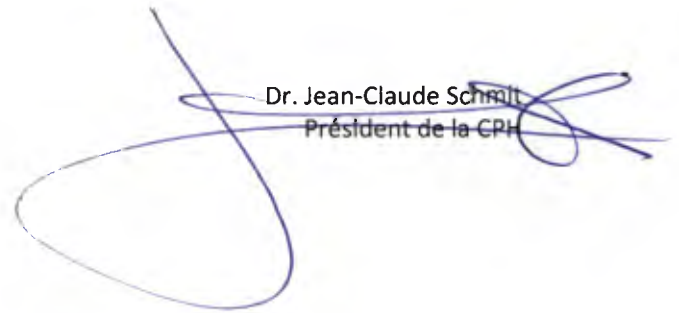
Le président de la CPH propose que la Direction de la Santé établisse un tableau comparatif. Il note cependant qu'avec la crise sanitaire liée au SARS-CoV-2, l'aperçu des temps d'attente pour une IRM est actuellement probablement biaisé et propose d'attendre jusqu'à mi-novembre avant d'établir un tel aperçu. Il invite dès lors les représentants de la FHL de faire parvenir la durée des délais d'attente pour un examen IRM au président de la CPH pour la mi-novembre 2020.

5. Divers

Les prochaines réunions de la CPH sont fixées au 10 juillet 2020 et 28 août 2020.

Les sujets à mettre à l'odj sont les suivants :

- Psychiatrie juvénile HRS
- Demande d'équipement PET Scan, CHL
- Agrandissement du service d'urgences CHdN
- Enveloppe budgétaire CNS (à mettre à l'odj le 28.08)



Dr. Jean-Claude Schmitt
Président de la CPH